



VILLE DE
LANDIVISIAU

ARRETE MUNICIPAL N° 2025/045

Portant sur l'interdiction de circulation sur la Route Départementale n°32 à l'occasion de travaux de raccordement du lotissement Georges Sand

Le Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,
Vu l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,
Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,
Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise Lagadec TP en date du 24 février 2025,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits sur la Route Départementale n°32, du rond-point du Canik à l'intersection avec la rue Yan d'Argent, du lundi 17 mars au vendredi 21 mars 2025.

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits sur la Route Départementale n°32, dans le sens montant, de l'intersection avec la rue Yan d'Argent, à l'intersection avec la Route Départementale n°30, du lundi 17 mars au vendredi 21 mars 2025.

Article 3 : Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place et du retrait de la signalisation réglementaire correspondante liée à la circulation.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services de la commune, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis en les formes réglementaires.

Fait à Landivisiau le 26 février 2025

L'adjoint au Maire,
Louis SALOU

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le 28.02.2025

Et de la publication, le 28.02.2025

La Directrice Générale des Services,

Catherine THOMAS

